Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_036-DE

Caulnes Commune	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 21 MAI 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 13 mai 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Olivier DESRIAC et Catherine REHEL, Adjoints Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD et Frédéric GASREL, Conseillers Municipaux Délégués Dominique BRIAND, Marc PRIOL, Stéphanie YVERGNIAUX, Gaëtane PICQUET, Fabien CHOLET, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Emeline JAN, Thierry DEBUIRE et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Était absente	Maryline CHOUX, Jérémy TANGUY, Adrien BOUDET, Tiphaine MEHEUST
Pouvoir	Maryline CHOUX donne pouvoir à Marc PRIOL, Jérémy TANGUY donne pouvoir à Jean-Yves NOGUES, Tiphaine MEHEUST donne pouvoir à Marylène BERHAULT

Secrétaire de séance : Gaëtane PICQUET

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2026-036
Objet : Etat des décisions de Madame la Maire dans le cadre de ses délégations	

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.07.08 du 15 juillet 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Madame la Maire,

Madame la Maire informe le Conseil municipal des décisions prises depuis le 21 avril 2026 :

Décision	**Date de décision**
Granulés bois pour la chaufferie de l'école - 13 tonnes - LA FEE DU FEU : 4 248,63 € HT	23/04/2026
Panneaux de signalisation - MAVASA : 698,79 € HT	24/04/2026
Construction d'un restaurant scolaire et rénovation-extension de l'école élémentaire - Lot n°9 Doublages-cloisonnements-plafonds - CIMEO - Avenant n°4 - Réalisation de coffres pour les stores intérieurs, de plafonds coupe-feu 1/2h archives, de coffres et habillages divers : + 5 260 € HT (Montant total du marché : 259 712 € HT)	24/04/2026
Entretien annuel du terrain de football synthétique - MASSART : 1 290 € HT	13/05/2026

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_036-DE

Décision – Droit de préemption	**Date de décision**
Déclaration d'intention d'aliéner - Maitre VILLIN - 105 bis rue de Dinan - YC259 - YC260 : Renonciation	21/04/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE de l'information des décisions prises depuis le 21 avril 2026.**

Fait à Caulnes le 10 juin 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

